



FORMATION INITIALE

« Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi »

Prérequis :

Être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B expiré du délai probatoire

Avoir un casier judiciaire vierge sur le bulletin n°2 (pas de condamnation pénale)

Durée :

90 heures réparties sur 3 semaines
En distanciel pendant 2 mois, tous les samedis + 14 h de remise à niveau (Examen blanc)

Date : A définir

Lieu :

Notre centre de formation

Lieu d'examen :

Organisé dans les chambres de métiers et de l'artisanat

Nbre de stagiaires :

4 minimum et 12 maximum

Références :

Arrêté du 06 avril 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de TAXI
- N° de fiche de France compétences au répertoire spécifique : RS5635

OBJECTIFS :

- L'accès à la profession de conducteur de taxi est subordonné à la réussite d'un examen, comprenant des épreuves théoriques d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission.
- Cet examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports
- Avoir la capacité d'assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession
- Avoir la capacité d'informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses.

PROGRAMME :

Compétences théoriques évaluées (épreuves de tronc commun)

A- Réglementation du transport public particulier de personnes
Violences sexuelles & Sexistes Arrêté du 20/03/2024

B- Gestion

1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
4. Connaître les différentes formalités déclaratives.
5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants); comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

C- Sécurité routière

D- Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes

1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
2. Comprendre et s'exprimer en français avec la clientèle

continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur

E- Capacité d'expression et compréhension en anglais
Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Compétences évaluées (épreuves spécifiques taxi) :

F(T) : connaissance du territoire et réglementation locale :

- connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- connaître la réglementation locale en vigueur.

G(T) : portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité

Réglementation nationale spécifique aux taxis :
Gestion propre à l'activité de taxi :

Compétences pratiques évaluées :

A- Conduite et sécurité :

- A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route
- A.2- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages

B- Relation client :

- B.1- Avoir une présentation générale et attitude adaptées
- B.2- Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé
- B.3 - Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation

C- Construction du parcours et accompagnement touristique :

- C.1- Savoir élaborer et suivre un parcours
- C.2- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques

D- Facturation et paiement :

- D.1- Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement
- D.2- Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis

Prix :

1/ 1500€ TTC /70 h de formation+ 35 h de préparation à l'épreuve théorique sans frais de la CMA

2/ 1850€ TTC /70 h de formation en présentiel+35 h de préparation à l'épreuve théorique + B26 +PSC1

3/ formation initiale en distanciel 1850€ TTC/

PEDAGOGIE

SUIVI- EVALUATION:

Les épreuves théoriques d'admissibilité se composent de sept épreuves.

Cinq d'entre elles relèvent du tronc commun des examens d'accès aux professions du transport public particulier de personnes (T3P), et portent sur la connaissance, par le candidat, de la réglementation du T3P, des règles de sécurité routière, de la gestion, ainsi que sur sa maîtrise de la langue française et de la langue anglaise.

S'y ajoutent **deux épreuves spécifiques** à l'examen d'accès à la profession de taxi, portant sur la connaissance des réglementations spécifiques applicables (nationale et locale) et du territoire et sur les compétences en gestion spécifique à l'activité de conducteur de taxi.

Les épreuves théoriques comprennent des questions à réponses courtes (QRC) et des questions à choix multiples (QCM), à l'exception des épreuves de sécurité routière et d'anglais, qui ne comportent que des QCM.

Elles sont chacune affectées d'un coefficient, compris entre 1 et 3.

90h+(préparation à l'examen de conduite) <u>Modalités de Financement :</u> - Eligible CPF - Pôle Emploi - Fongecif - Personnel <u>Bloc de Compétences :</u> Aucun conformément à la fiche de France compétences- RS5635 <u>Possibilité de validation partielle :</u> Non <u>Compétences attestées:</u> Les compétences attestées sont celles de conducteur de Taxi <u>Equivalence :</u> Aucune <u>N° d'agrément Préfectoral : 23-093</u>	Une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves théoriques est éliminatoire, à l'exception de l'épreuve d'anglais, pour laquelle constitue une note éliminatoire une note inférieure à 4/20. Est admissible le candidat qui obtient une moyenne pondérée de 10/20 ou plus, calculée sur l'ensemble des épreuves théoriques. Un candidat déclaré admissible peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité. L'épreuve d'admission consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi. Elle a pour objectif d'évaluer dans un cadre concret la capacité du candidat à assurer la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité. L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de 20 minutes. L'épreuve est notée sur vingt points. La notation est effectuée par groupe de compétences. Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note d'au moins 12/20 à l'épreuve pratique, indépendamment des notes obtenues lors de la phase d'admissibilité. <u>Débouchés :</u> Conducteurs de taxi ou conducteurs de voiture de transport avec chauffeur <u>Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):</u> Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap. Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative. <u>Modalités et délais d'accès au contact suivant :</u> ➤ L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référent pédagogique, Abdelkader REMANA par : <u>Email :</u> enft.paris@gmail.com <u>Téléphone :</u> 07.67.90.45.18 ➤ Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation. ➤ Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.
--	--